

# VALLOIRE 21

Martine Falcoz  
Michelle Martin Large

2<sup>ème</sup> tour des élections municipales

Nous remercions les électrices et les électeurs qui nous ont accordé leur confiance au 1<sup>er</sup> tour des élections municipales.

Ce vote de conviction – choix du développement durable - nous a permis de réunir 10,5 % des suffrages exprimés, dans un contexte local difficile, parfois hostile, peu tourné vers ce mode de développement malgré les discours de campagne.

Nos candidatures ont pour but de poser le débat autour du développement durable, de réfléchir à cette question essentielle : Quel Valloire voulons-nous pour demain, à l'horizon des années 2020-2030 ? Quel Valloire voulons-nous laisser à nos enfants et petits enfants ?

Nous pensons sincèrement qu'il est nécessaire de mettre en place une autre politique de gestion de la montagne, dans une réelle démarche de développement durable comme nous vous l'avons proposé dans notre profession de foi. Ceci, afin de permettre aux générations présentes et à venir, de vivre à Valloire, et aux vacanciers de se ressourcer dans notre village en profitant de son environnement naturel et humain.

Pour cela, il faut faire évoluer le « tout ski » qui n'est plus l'avenir de notre village et ne pas se laisser endormir par de « bonnes paroles ».

Aussi, nous resterons **vigilantes, avec vous**, pour la mise en place effective d'un Agenda 21 et du Plan local d'urbanisme, indispensables outils pour engager Valloire sur les rails d'un avenir étudié, réfléchi, prenant en compte les changements annoncés et les conséquences pour notre économie.

Nous sommes disponibles pour travailler sur ces thèmes et participer à toute commission qui serait créée. Nous ne manquerons pas d'y prendre toute notre place.

Espérant que la lucidité, l'honnêteté, la raison prévaudront, que la transparence sera réelle, et que le travail sera animé d'une réelle vision d'avenir, nous vous donnons rendez-vous ce dimanche 16 mars pour le second tour des élections municipales.

Michelle Martin Large  
Martine Falcoz

## **Pour le 2<sup>ème</sup> tour, il ne faut conserver que 12 noms (au plus)**

Nous vous rappelons que le panachage est autorisé, mais que certaines règles sont à respecter : pas plus de noms que de sièges à pourvoir, pas d'inscriptions autres que les noms, pas de signes de reconnaissance (signes, chiffres...). Si vous barrez, faites-le en noir, de façon nette et propre de façon à ce qu'il n'y ait pas confusion.

